

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1692

9 juillet 2008

SOMMAIRE

Aggior S.A.	81173	h & w Beteiligung S.à r.l.	81198
Alimentation Europa S.A.	81196	LBREP III Atemi S.à r.l.	81206
AOL Europe S.à r.l.	81192	LTC International S.A.	81194
Biver S.A.	81216	Luxantik S.à r.l.	81179
«Brandi's s.à r.l.»	81176	Meino S.C.I.	81174
Broad Point I S.à r.l.	81189	MLAM 2	81178
CambriaTech Holding S.A.	81206	Molko SA	81180
Cambridge (International) S.A.	81178	MTG Broadcasting S.A.	81203
Caterpillar Luxembourg S.à r.l.	81200	MultiConcept Fund Management S.A. ...	81193
Causerman Investissements S.A.	81204	Navlink S.A.	81205
Credit Suisse Equity Fund Management Company	81192	Nord Europe Life Luxembourg	81197
Credit Suisse Portfolio Fund Management Company AG	81193	Parcadia Asset Management S.A.	81203
Credit Suisse Premier Liquidity Fund	81182	Plus Equity Gate S.A.	81186
CS Advantage (Lux)	81181	Postbahnhof an der Spree 1, Berlin S.à r.l.	81181
CVC Investments Sàrl	81208	Pranceworth Ventures S.A.	81193
DBV-Win Fund	81185	Rivalto S.à r.l.	81194
DBV-Winterthur Advisory Company (Lu- xembourg) S.A.	81185	Rivalto S.à r.l.	81195
Deco et Buro S.à r.l.	81200	Sibemol Holding S.A.	81176
Deco et Buro S.à r.l.	81184	Silver Point Luxembourg Platform S.à r.l.	81204
Doks S.A.	81201	Software Luxembourg (Holdco 1) S.à r.l.	81182
Dolphin Investments S.A.	81199	Sykarga	81204
Ecash Direct (Luxembourg) S.à r.l.	81194	Thomson Finance S.A.	81201
Entreprise Clé en Main S.à r.l.	81205	Thomson Holdings S.A.	81180
Etoile Promotions G.m.b.H.	81176	TOGO-LUX Culture et Sport	81195
ExxonMobil Luxembourg	81179	Torres Imolux S.A.	81202
ExxonMobil Luxembourg et Cie	81179	Toucan S.A.	81181
Fahrenheit S.à r.l.	81200	Trascom S.à r.l.	81184
Farley S.à r.l.	81196	Valmis S.A.	81185
Financière Participations S.A.	81205	Virtue Invest S.à r.l.	81198
Funirey Luxembourg	81170	WinFund	81184
Glaxo Investments S.à r.l.	81186		

Funirey Luxembourg, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 139.400.

STATUTS

L'an deux mil huit, le sept mai

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

Monsieur Juan Carlos ANDEREZ, avec adresse professionnelle à 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, né le 13 janvier 1964 à Marseille (France), directeur de sociétés, N ° de passeport 06AV04856.

ici représentée par, Monsieur Benoît de BIEN, consultant, avec adresse professionnelle à L-9515 Wiltz, 59, rue G.-D. Charlotte en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 06 mai 2008,

laquelle procuration après avoir été signée «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, telle que représenté, a déclaré constituer une société anonyme dont il arrête les statuts comme suit:

Dénomination - siège - durée - objet - capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par la personne ci-avant qualifiée et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de «FUNIREY Luxembourg» S.A.

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Mamer-Capellen.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société a pour objet. L'investissement, la gestion, l'achat, la vente de tous biens meubles, de valeurs mobilières, de participations financières dans des entreprises et des sociétés Luxembourgeoises ou étrangères.

La société pourra agir en tant que société de gestion d'organismes de titrisation dans le cadre de la loi du 22 Mars 2004.

La société pourra également réaliser elle-même toutes opérations de titrisation dans le cadre de la loi du 22 Mars 2004. A cet effet, le conseil d'administration est autorisé à créer au sein de la société des compartiments.

La société pourra aussi procéder à la réalisation de toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet ou de son but.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Capital - actions

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000.-€) représenté par cent (100) actions de trois cent dix euros (310,- Euro) chacune.

Art. 6. Les actions sont et resteront nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administration.

Si la société ne comporte qu'un associé unique le conseil d'administration peut être composé par un seul administrateur. Dès que l'assemblée générale constate l'existence de plus d'un associé il y aura lieu de nommer un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toutes autres causes, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Art. 8. L'administrateur unique exerce les fonctions dévolues au conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Pour le calcul du quorum, sont réputés présents les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration, les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue. Pareille réunion est réputée se dérouler au siège de la société.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télécopie, télégramme ou tout autre moyen de télécommunication informatique.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision du conseil est prise à la majorité simple des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration sont signés par le président de la réunion et par un autre administrateur ou par l'administrateur unique. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou par l'administrateur unique.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Ils sont autorisés à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, sont de la compétence du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil ou l'administrateur unique peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs spéciaux, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaire de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Art. 12. Si la société comporte un conseil d'administration composé de plusieurs administrateurs la société sera engagée en toutes circonstances par la signature isolée de chaque administrateur.

Si la société fonctionne au moyen d'un administrateur unique ce dernier engage valablement la société en toute circonstance par sa seule signature.

Art. 13. Les administrateurs ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration ou à assister l'administrateur unique à la gestion de la société sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exception des divulgations exigées ou admises par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

Art. 14. La surveillance financière de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Assemblée générale des actionnaires

Art. 15. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Si la société est constituée par un associé unique ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le dernier vendredi du mois de mai de chaque année à 17.00 heures. L'assemblée générale annuelle doit être tenue dans les six mois de la clôture de l'exercice et la première assemblée générale peut avoir lieu dans les dix-huit mois suivant la constitution.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. Le conseil d'administration, l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Art. 18. Les convocations aux assemblées générales se font dans les formes prévues par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans les convocations préalables.

Le calcul du quorum se fait selon les modalités prévues par la loi. Sont réputés présents pour ce calcul les actionnaires qui participent à la réunion du conseil d'administration les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie ou tout autre moyen de télécommunication informatique un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique.

Année sociale - bilan

Art. 19. L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

Art. 20. Sur les bénéfices nets de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration ou de l'administrateur unique l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Ils détermineront le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Dissolution - liquidation

Art. 21. La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesures transitoires

La première année sociale de la société commence le jour de la constitution et finit le dernier jour de décembre de l'an 2008.

Souscription et libération

La comparante préqualifiée, a souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.-Mr ANDEREZ préqualifié, cent actions	100
TOTAL: cent actions	100

Les actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de la somme de 7.750.-€, somme qui se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentant constate que les conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Coût, Évaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.600.-€

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante pré qualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre d'administrateur et de commissaire est fixé à un.

2) Est appelé aux fonctions d'administrateur:

Monsieur ANDEREZ préqualifié

3) Est appelé aux fonctions de commissaire La société DUNE Expertises Sarl, avec siège social à Capellen

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale de l'an 2013.

5) Le siège social est fixé à 75, parc d'activités à Capellen.

6) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature de l'administrateur unique, Monsieur ANDEREZ, préqualifié.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. de Bien, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 9 mai 2008 - WIL/2008/432. - Reçu mille deux cent cinquante euros = 1250 €.-.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 26 mai 2008.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2008079434/2724/195.

(080090454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2008.

Aggior S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 48.765.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 13 juin 2008 à 9.00 heures à Luxembourg

Résolutions

- L'Assemblée renouvelle le mandat d'Administrateur de Koen LOZIE, Jean QUINTUS, la société COSAFIN S.A. représentée par Monsieur Jacques BORDERT, pour une nouvelle période, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2008.

- L'Assemblée renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes de EURAUDIT S.A.R.L., Luxembourg pour une nouvelle période, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2008.

Extrait sincère et conforme

AGGIOR S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008079516/1172/21.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2008, réf. LSO-CR08373. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080091062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2008.

Meino S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-9373 Gilsdorf, 17, Op der Bell.

R.C.S. Luxembourg E 3.915.

— STATUTS

L'an deux mille huit, le quatre juin.

Par-devant le soussigné Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch;

A comparu:

Monsieur Raymond NOSBUSCH, fonctionnaire de l'état en retraite, né à Wahlhausen le 30 mai 1942, matricule n ° 1942 05 30 237, demeurant à L-9373 Gilsdorf, 17, op der Bell, agissant:

a) en nom personnel,

b) en sa qualité de mandataire spécial de:

- Madame Sylvie MEIER, chargée de cours, née à Merscheid Pütscheid, le 28 mai 1954, matricule no 1954 05 28 147, demeurant à L-9373 Gilsdorf, 17, op der Bell,

- Monsieur Claude NOSBUSCH, employé privé, né à Ettelbruck le 31 août 1973, matricule n ° 1973 08 31 156, demeurant à L-5552 Remich, 20, rte de Mondorf,

- Mademoiselle Carole NOSBUSCH, chargée de direction, née à Ettelbruck le 22 mai 1976, matricule n ° 1976 05 22 123, demeurant à L-9291 Diekirch, 8, rue du Walebroch,

- Monsieur Laurent NOSBUSCH, instituteur, né à Luxembourg le 30 mars 1979, matricule n ° 1979 03 30 210, demeurant à L-9145 Erpeldange, 130, Porte des Ardennes,

en vertu d'une procuration sous seings privés du 2 juin 2008,

laquelle, après avoir été paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée que présent acte, pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement; Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile qu'ils vont constituer entre eux.

Objet - Dénomination - Durée - Siège

Art. 1^{er}. La société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous immeubles ou parts d'immeuble qu'elle pourra acquérir ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 2. La société prend la dénomination de "MEINO S.C.I."

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés décidant à la majorité des voix et des participations.

Art. 4. Le siège social est établi à Gilsdorf. Il pourra être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision unanime des associés.

Apports - capital social

Art. 5. Le capital social est fixé à deux mille cinq cents (2 500) euros. Il est représenté par deux cent cinquante parts d'intérêts de dix (10) euros chacune. Ces parts d'intérêts sont souscrites comme suit:

Monsieur Raymond NOSBUSCH, prénommé, quatre-vingt-quinze parts sociales	95
Madame Sylvie MEIER, prénommée, quatre-vingt-quinze parts sociales	95
Monsieur Claude NOSBUSCH, prénommé, vingt parts sociales	20
Mademoiselle Carole NOSBUSCH, prénommée, vingt parts sociales	20
Monsieur Laurent NOSBUSCH, prénommé, vingt parts sociales	20
Total: deux cent cinquante parts sociales	250

Les parts d'intérêts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux mille cinq cents (2.500 €) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société.

Art. 6. La cession de parts s'opérera par acte authentique ou sous seing privé en observant l'article 1690 du code civil.

La cession des parts entre vifs et la transmission pour cause de mort ne sont soumises à aucune restriction si elles ont lieu au profit d'un autre associé, du conjoint ou de descendants d'associés.

La cession des parts à des tiers non associés ne pourra avoir lieu qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés décidant à l'unanimité.

Pour toutes ces cessions de parts, le prix de cession sera fixé chaque année par l'assemblée générale annuelle statutaire, après adoption du bilan, sur proposition du ou des administrateurs gérants. Ce point doit être porté à l'ordre du jour. Le prix ainsi fixé sera valable jusqu'à l'assemblée générale annuelle suivante et ne peut être modifié entre temps que par une décision de l'assemblée générale prise à la majorité des trois quarts des voix et des participations.

Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du code civil.

Dans tous les actes qui contiennent des engagements au nom de la société, le ou les administrateurs-gérants devront sous leur responsabilité obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent tenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants. Les héritiers et bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréés doivent faire offre de vente de leurs parts d'intérêts aux autres associés.

Cette offre est à faire endéans les six mois à compter du jour de décès de l'associé. Pour l'exercice de leurs droits, ils doivent s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales. L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fins à la société qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Administration de la société

Art. 10. L'administration et la gestion de la société sont exercées par un ou plusieurs administrateurs-gérants désignés par l'assemblée générale des associés statuant à la majorité des trois quarts des voix des parts existantes.

Le ou les administrateurs-gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Art. 11. Le ou les administrateurs-gérants peuvent être indemnisés pour les devoirs qu'ils remplissent pour compte de la société. Cette indemnité est fixée annuellement par l'assemblée générale.

Art. 12. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Assemblée générale

Art. 13. Les associés sont réunis chaque année en assemblée générale convoquée par le ou les administrateurs-gérants à la fin du mois de mai aux jours, heure et lieu indiqués dans les avis de convocation.

Des assemblées générales peuvent être convoquées extra-ordinairement par le ou les administrateurs-gérants quand ils le jugeront convenable, mais elles doivent l'être par eux dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un tiers au moins de toutes les parts sociales.

Art. 14. Dans toutes assemblées générales chaque part donne droit à une voix et toutes les décisions sont prises à la majorité des trois quarts des voix des parts existantes.

Art. 15. En cas de division de la propriété de parts d'intérêts entre usufruitiers et nu-proprétaires, le droit de vote appartient au nu-proprétaire.

Dissolution - liquidation

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des administrateurs-gérants, dont les attributions seront fixées par les associés réunis en assemblée générale extraordinaire.

Divers

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales applicables en la matière.

Déclaration pour le fisc

Conformément aux articles 6 et 7 de la loi modifiée du 29 décembre 1971, la société civile immobilière "MEINO S.C.I." est à considérer comme société familiale.

Assemblée générale extraordinaire

A l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité des voix ils ont pris les résolutions suivantes:

Sont nommés administrateurs-gérants:

Monsieur Raymond NOSBUSCH, prénommé,

Madame Sylvie MEIER, prénommée.

La société est engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Le siège est établi à L-9373 Gilsdorf, 17, op der Bell.

Dont acte, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Nosbusch, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 5 juin 2008, Relation: DIE/2008/5107. — Reçu douze euros. 0,25 % < droit fixe.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, pour servir dans un but administratif aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 17 juin 2008.

Fernand UNSEN.

Référence de publication: 2008079437/234/120.

(080090630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2008.

Etoile Promotions G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 31.566.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008079438/762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02212. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080090591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2008.

«Brandi's s.à r.l.», Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9029 Warken, 26A, Cité Bourschterbach.

R.C.S. Luxembourg B 111.589.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008079439/762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02192. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080090610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2008.

Sibemol Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 23.538.

L'an deux mille huit, le vingt-huit mai.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SIBEMOL HOLDING S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey (R.C.S. Luxembourg B 23.538), constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 19 novembre 1985, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 8 du 10 janvier 1986, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 décembre 2006, publié au Mémorial numéro 1042 du 2 juin 2007.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Paul REILAND, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Salette ROCHA, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Patricia CECCOTTI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II. Toutes les DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) actions A et les VINGT-QUATRE MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF (24.899) actions B disposant du droit de vote, étant présentes ou représentées à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable. Les MILLE SIX CENT UNE (1.601) actions restantes ayant été rachetées par la Société et se trouvant dans le portefeuille de celle-ci, n'ont pas de droit de vote

III. La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de prononcer la dissolution de la société
2. Décision de procéder à la mise en liquidation de la Société.
- 3.- Décharge au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes pour la période allant du 1^{er} janvier 2008 jusqu'à la date de la mise en liquidation.
- 4.- Désignation d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

L'assemblée ayant entendu l'ordre du jour, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire pour la période du 1^{er} janvier 2008 jusqu'au jour de la présente assemblée.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer liquidateur:

FIN-CONTRÔLE S.A., ayant son siège social à L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J-P. REILAND, S. ROCHA, P. CECCOTTI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 juin 2008. Relation: LAC/2008/23244. - Reçu douze euros (12€).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008079440/242/73.

(080090420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2008.

MLAM 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 116.469.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg concernant le gérant de la Société suivant:

- Monsieur Michel E. RAFFOUL

dont l'adresse est désormais la suivante:

58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg

Luxembourg, le 16 juin 2008.

MLAM 2

Signature

Référence de publication: 2008079642/250/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08697. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080091107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2008.

Cambridge (International) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 72.187.

Constituée par acte passé par-devant Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 octobre 1999, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C no. 992 du 23 décembre 1999, modifiée suivant acte passé par-devant le même notaire en date du 10 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C no. 121 du 4 février 2000.

Assemblée Générale Ordinaire du 3 juin 2008

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la société Cambridge (International) S.A., tenue au siège social en date du 3 juin 2008, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1 ° Nomination d'un nouvel administrateur pour une période de quatre ans:

- José Maria Bonafonte, demeurant 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

2 ° Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes pour une période de quatre ans:

- Fiduciaire Fibetrust Sciv., avec siège social à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Cambridge (International) S.A.

Signature

Référence de publication: 2008079490/6449/23.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2008, réf. LSO-CR03073. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080090969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2008.

ExxonMobil Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 72.559.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 25 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008079441/1701/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04838. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080090636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2008.

ExxonMobil Luxembourg et Cie, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 72.560.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 25 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008079442/1701/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04840. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080090640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2008.

Luxantik S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5695 Emerange, 3, rue Jean Tasch.

R.C.S. Luxembourg B 137.576.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le deux juin.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Eric ROGGY, brocanteur, né à Sarreguemines, (France), le 1^{er} mars 1974, demeurant à F-57670 Insviller, 28, route de Lhor,

ici représenté par Madame Sylvie MAIEZZA, employée privée, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1.- Que la société à responsabilité limitée "LUXANTIK S.à r.l., avec siège social à L-5695 Emerange, 3, rue Jean Tasch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 137.576, (ci-après dénommée la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1061 du 29 avril 2008.

2.- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,-EUR) chacune.

3.- Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est le seul propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

4.- Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, agissant comme associé unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5.- Que le comparant se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6.- Que le comparant déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société.

7.- Que le comparant déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8.- Que le comparant déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société seront annulés.

9.- Que décharge est donnée au gérant de la Société pour l'exécution de son mandat jusqu'en date de ce jour.

10.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept cents euros et le comparant, en tant qu'associé unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, ès-qualité qu'elle agit, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: MAIEZZA; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 juin 2008. Relation GRE/2008/2447. - Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur ff. (signé): BENTNER.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 juin 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008079443/231/50.

(080090316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2008.

Molko SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 119.096.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008079454/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07222. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080090317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2008.

Thomson Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 7, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 67.691.

La nouvelle adresse de Messrs Virender PURI et Joseph Johannes VERMEER, administrateurs de la société, est la suivante:

Landis+ Gyr-Strasse 3, CH 6300 Zug

Extrait des résolutions de l'assemblée générale annuelle du 9 mai 2008

L'assemblée générale décide de réélire tous les administrateurs en fonction pour un nouveau mandat qui se terminera à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2009.

Le conseil d'administration est composé comme suit:

1. Mr Jean HAMILIUS, licencié en sciences économiques et financières, demeurant L-1462 Luxembourg, 10, Eicherfeld, Président

2. Monsieur Wayne LEE, directeur de sociétés, demeurant 6, The Warren, Harpenden, Hertfordshire AL5 2WH, Grande-Bretagne

3. Mr Gregor DALRYMPLE, directeur de sociétés, demeurant 7, boulevard Royal, Luxembourg

4. Mr William James DESLAURIERS, avocat, demeurant 41, Stratheden Road, M4N 1E5 Toronto, Canada

5. Mr Stefano BELLO, directeur de sociétés, demeurant Metro Center, One Station Place, Stamford, Connecticut 06902

6. Mr Jacques LOESCH, avocat, demeurant 35, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

7. Mr Tom LOESCH, avocat, demeurant 35, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

8. Mr Virender PURI, Vice-Président pour l'Europe, demeurant Landis+ Gyr-Strasse 3, CH 6300 Zug.

9. Mr John Arnold TORY, directeur de sociétés, demeurant 41, Glenallan Road, M4N 1G9, Toronto, Canada

10. Mr Joseph Johannes VERMEER, directeur de sociétés, demeurant Landis+ Gyr-Strasse 3, CH 6300 Zug

L'assemblée générale décide de réélire PricewaterhouseCoopers Sàrl, Luxembourg comme commissaire pour un nouveau mandat qui se terminera à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour THOMSON HOLDINGS S.A.

Signature

Référence de publication: 2008079574/267/34.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04783. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080090351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2008.

Toucan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 62.435.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008079461/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2008, réf. LSO-CR08171. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080090342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2008.

CS Advantage (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 80.866.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2008.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

Jaqueline Siebenaller / Daniel Breger

Référence de publication: 2008079462/736/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07425. - Reçu 64,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080090347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2008.

Postbahnhof an der Spree 1, Berlin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 135.105.

Il résulte de la décision de l'associé unique tenue en date du 13 mai 2008 de la société Postbahnhof an der Spree 1, Berlin S.à r.l. que l'associé a pris les décisions suivantes:

1. Le siège de la société est transféré du 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, à partir du 13 mai 2008.

2. Nomination de nouveaux Gérants pour une durée indéterminée à compter du 13 mai 2008:

Mme Laura Laine,

M. Marc Lefèbvre

M. Ole Hartmann Christensen,

chacun avec l'adresse professionnelle au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Par conséquent, le nouveau conseil de gérance est composé de la façon suivante:

1. M. Henrik Rossen

2. Mme Laura Laine
3. M. Marc Lefèbvre
4. M. Ole Hartmann Christensen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Postbahnhof an der Spree 1, Berlin S.à r.l.

Laura Laine

Gérant

Référence de publication: 2008079797/7605/28.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2008, réf. LSO-CR08233. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080091081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2008.

Credit Suisse Premier Liquidity Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 107.593.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2008.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

Jaqueline Siebenaller / Daniel Breger

Référence de publication: 2008079463/736/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07416. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080090350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2008.

Software Luxembourg (Holdco 1) S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 129.184.

In the year two thousand and eight, on the twenty-sixth day of the month of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

There appeared SOFTWARE (CAYMAN) L.P., a limited partnership existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o WALKERS SPV LIMITED, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, and registered at the Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands under number 20433, represented by Ralph Beyer, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg by virtue of a proxy dated 22 May 2008, which shall be registered together with the present deed, being the sole shareholder and holding all the twenty thousand (20,000) shares in issue in "Software Luxembourg (Holdco 1) S.à.r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, incorporated on 25 June 2007 by deed of Me Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") number 1662 of 7 August 2007. The articles of association were amended for the last time on 2 July 2007 by deed of Me Jean-Joseph Wagner, prenamed, published in the Mémorial number 2380 of 22 October 2007.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) The sole shareholder holds all shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

(B) The item on which a resolution is to be passed is as follows:

Amendment of the first and second accounting year of the Company so that the first accounting year of the Company shall begin on the date of formation of the Company and end on 5 May 2008, the second accounting year shall begin on the 6 May 2008 and end on the 30 April 2009 and the following accounting years shall start on 1 May and end on 30 April of the following year and consequential amendment of articles 20 and 21 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 20.** The Company's year commences on 1 May, and ends on 30 April of the following year, with the first accounting year however beginning on the date of formation of the Company and ending on 5 May 2008 and the second accounting year beginning on the 6 May 2008 and ending on the 30 April 2009."

" **Art. 21.** Each year on the last day of the Company's financial year as set forth under Article 20 of the present articles of incorporation, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office."

Thereafter the following resolution was passed:

Sole resolution

The sole shareholder of the Company resolved to amend the first and second accounting year of the Company so that the first accounting year of the Company shall begin on the date of formation of the Company and end on 5 May 2008, the second accounting year shall begin on the 6 May 2008 and end on the 30 April 2009 and the following accounting years shall start on 1 May and end on 30 April of the following year. Consequently, the sole shareholder resolved to amend articles 20 and 21 of the articles of association of the Company as set forth in the agenda. There being no further item on the agenda the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt sixième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu SOFTWARE (CAYMAN) L.P., un limited partnership constitué selon les lois des Îles Cayman, ayant son siège social à c/o WALKERS SPV LIMITED, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, et inscrit au Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands numéro 20433, représenté par Ralph Beyer, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 22 mai 2008, qui restera annexée au présent acte, étant l'associé unique et détenant toutes les vingt mille (20.000) parts sociales en émission dans Software Luxembourg (Holdco 1) S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg constituée le 25 juin 2007 suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") numéro 1662 du 7 août 2007. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu de Me Jean-Joseph Wagner, pré-ommé, en date du 2 juillet 2007, publié au Mémorial numéro 2380 du 22 octobre 2007.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

(A) L'associé unique détient toutes les parts sociales en émission dans la Société de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour.

(B) Le point sur lequel une résolution doit être passée est le suivant:

Modification du premier et deuxième exercice social de la Société de sorte que le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et finisse le 5 mai 2008, le deuxième exercice commence le 6 mai 2008 et finisse le 30 avril 2009 et que les exercices sociales suivantes commencent le 1^{er} mai et finissent le 30 avril de l'année suivante et modification conséquente des articles 20 et 21 des statuts de la Société comme suit;

« **Art. 20.** L'année sociale commence le 1^{er} mai et se termine le 30 avril de l'année suivante, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 5 mai 2008 et la deuxième année sociale qui commencera le 6 mai 2008 et se terminera le 30 avril 2009.»

« **Art. 21.** Chaque année, au dernier jour de l'année sociale exposée à l'Article 20 des présents statuts, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.»

Ensuite, les résolutions suivantes ont été passées:

Résolution unique

L'associé unique de la Société a décidé de modifier le premier et le deuxième exercice social de la Société de sorte que le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et finisse le 5 mai 2008, le deuxième exercice commence le 6 mai 2008 et finisse le 30 avril 2009 et que les exercices sociales suivantes commencent le 1 mai et finissent 30 avril de l'année suivante. Par conséquent, l'associé unique a décidé de modifier les articles 20 et 21 des statuts de la Société comme prévu ci-dessus.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française, qu'à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise faisant foi.

Dont Acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite des présentes la partie comparante a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. BEYER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 juin 2008. Relation: LAC/2008/22730. - Reçu douze euros (12€).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008080827/242/94.

(080092471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

WinFund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 122.063.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2008.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

Jaqueline Siebenaller / Daniel Breger

Référence de publication: 2008079465/736/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07404. - Reçu 62,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080090354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2008.

Deco et Buro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3730 Rumelange, 54, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 103.390.

Le bilan au 31/12/2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 5 juin 2008.

2M CONSULTANT SARL

13, rue Bolivar, L-4037 Esch/Alzette

Cabinet comptable et fiscal

Signature

Référence de publication: 2008079466/612/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05523. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Trascom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 7-9, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 68.260.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 5 juin 2008.
2M CONSULTANT SARL
13, rue Bolivar, L-4037 Esch/Alzette
Cabinet comptable et fiscal
Signature

Référence de publication: 2008079469/612/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05534. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Valmis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 47, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 35.672.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires sur l'exercice 2007
en date du 06 juin 2008 à Luxembourg*

L'assemblée générale constate que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont venus à échéance.

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats des administrateurs jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2014 comme suit:

Monsieur Raymond Henschen, administrateur, demeurant à L-2241 Luxembourg, rue Tony Neuman, 20.

Madame Monique Henschen-Haas, administrateur, demeurant à L-2241 Luxembourg, rue Tony Neuman, 20.

Monsieur Gery De Cloedt, administrateur, demeurant à B-1170 Watermael-Boitsfort, rue du Ministre, 14.

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2014 comme suit:

Fiduplan S.A., avec siège social à L-1635 Luxembourg, allée Léopold Goebel, 87, RCS B-44.563.

Pour extrait conforme

Fiduplan S.A.

Signature

Référence de publication: 2008079565/752/24.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04429. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080090862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2008.

DBV-Winterthur Advisory Company (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 69.627.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2008.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

Jaqueline Siebenaller / Daniel Breger

Référence de publication: 2008079467/736/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07402. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080090359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2008.

DBV-Win Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 119.446.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2008.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

Jaqueline Siebenaller / Daniel Breger

Référence de publication: 2008079468/736/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07396. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080090362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2008.

Plus Equity Gate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 102.273.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 26 mai 2008 que:

1. La démission de Messieurs Marco FRANGI et Leonardo BORDON en leur qualité d'administrateur de catégorie «B» est acceptée.

2. Monsieur James William DUFFY, né le 23 octobre 1949 à Glasgow (Ecosse), demeurant 3 Mallard Place à TW1 4SW Twickenham (Royaume-Uni) est nommé administrateur de catégorie «B», son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2007.

Le nombre des administrateurs a été ainsi réduit de cinq à quatre et le Conseil d'Administration se compose désormais de la manière suivante:

- Monsieur Patrick MOINET, administrateur de catégorie «A»;
- Monsieur Olivier LIEGEOIS, administrateur de catégorie «A»;
- Monsieur Maurice Thomas GREIG, administrateur de catégorie «B»;
- Monsieur James William DUFFY, administrateur de catégorie «B».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008080460/6312/26.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08776. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080091324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2008.

Glaxo Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: Akelys European Score, AES.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 107.274.

—
L'an deux mille huit, le dix juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

ONT COMPARU:

1. G.C.C. S.A., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, ici représentée par Monsieur Bruno Marchais, expert-comptable, demeurant à 1, Am Bongert, L-1270 Luxembourg, agissant en tant qu'administrateur-délégué et en vertu d'une autorisation donnée par le conseil d'administration en date du 4 juin 2008.

Une copie du procès-verbal de ladite réunion du conseil d'administration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

2. Monsieur Bruno Marchais, expert-comptable, demeurant à 1, Am Bongert, L-1270 Luxembourg.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit-est, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls associés actuels de la société "GLAXO INVESTMENTS S.à r.l.", société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, constituée sous la dénomination Caracalla S.à r.l., suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} avril

2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 825 du 27 août 2005, dont les statuts ont été modifiés par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 décembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 364 du 13 mars 2007, et par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 avril 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1388 du 6 juillet 2007.

- Qu'elles ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'ajouter un nom commercial de sorte que l'article 3 des statuts aura la teneur suivante:

"La société existe sous la dénomination de "GLAXO INVESTMENTS S.à r.l.". Elle pourra également utiliser le nom commercial "AKELYS EUROPEAN SCORE" et le sigle "AES"."

Deuxième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de QUARANTE-QUATRE MILLE DEUX CENTS EUROS (EUR 44.200,-), pour le porter de son montant actuel de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 12.400,-), à CINQUANTE-SIX MILLE SIX CENTS EUROS (EUR 56.600,-), par l'émission de 442 (quatre cent quarante-deux) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Sont intervenus aux présentes:

- d'AUMALE INVESTISSEMENTS, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à F-75011 Paris, 13, rue Sedaine, RCS Paris 478 440 258, ici représentée par Monsieur Bruno Marchais, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire 21 (vingt et une) parts sociales nouvelles;

- Monsieur Nicolas ARMAND, né à Boulogne Billancourt (France), le 16 décembre 1960, demeurant à F-75011 Paris, 13, rue Sedaine, ici représenté par Monsieur Bruno Marchais, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire 15 (quinze) parts sociales nouvelles;

- Monsieur Nicolas ARMAND, prénommé, et son fils, Monsieur Pierre ARMAND, né à Paris (France), le 30 novembre 1987, demeurant à F-75011 Paris, 13, rue Sedaine, les deux ici représentés par Monsieur Bruno Marchais, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, déclarent souscrire 15 (quinze) parts sociales nouvelles à concurrence de l'usufruit par Monsieur Nicolas Armand et de la nue-propriété par Monsieur Pierre Armand;

- Monsieur Nicolas ARMAND, prénommé, et sa fille, Mademoiselle Pauline ARMAND, née à Paris (France), le 4 octobre 1989, demeurant à F-75011 Paris, 13, rue Sedaine, les deux ici représentés par Monsieur Bruno Marchais, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, déclarent souscrire 15 (quinze) parts sociales nouvelles à concurrence de l'usufruit par Monsieur Nicolas Armand et de la nue-propriété par Mademoiselle Pauline Armand;

- Monsieur Nicolas ARMAND, prénommé, et son fils, Monsieur Félix ARMAND, né à Paris (France), le 27 mai 1991, demeurant à F-75011 Paris, 13, rue Sedaine, les deux ici représentés par Monsieur Bruno Marchais, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, déclarent souscrire 15 (quinze) parts sociales nouvelles à concurrence de l'usufruit par Monsieur Nicolas Armand et de la nue-propriété par Monsieur Félix Armand;

- Monsieur Rüdiger AHREND, né le 29 décembre 1968 à Ziegenhain (Allemagne), et Madame Bamby KAMARA BRU-NEAU, épouse Ahrend, née le 29 août 1969 à Beaune (France), demeurant ensemble à F-75018 Paris, 52, rue d'Orsel, les deux ici représentés par Monsieur Bruno Marchais, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, déclarent souscrire 3 (trois) parts sociales nouvelles;

- Monsieur Dominique LOISEAU, né à Charenton le Pont (France), le 2 octobre 1959, demeurant à F-75013 Paris, 16, rue de la Glacière, ici représenté par Monsieur Bruno Marchais, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire 5 (cinq) parts sociales nouvelles;

- Monsieur Alain GHOUZI, né à Mascara (Algérie), le 20 juin 1960, demeurant à F-75116 Paris, 16, rue Albéric Magnard, ici représenté par Monsieur Bruno Marchais, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire 14 (quatorze) parts sociales nouvelles;

- Madame Michèle GHOUZI, épouse Markowicz, née à Neuilly-sur-Seine (France), le 7 juillet 1962, demeurant à North Miami Beach 33160, 16486 NE, 32th av. Eastern Shores, ici représentée par Monsieur Bruno Marchais, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire 2 (deux) parts sociales nouvelles;

- Monsieur François DUPUY, né à Beaulieu (France), le 18 août 1947, demeurant à F-83420 La Croix Valmer, 8 Lotissement Sylvabelle, La Tourmaline, ici représenté par Monsieur Bruno Marchais, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire 2 (deux) parts sociales nouvelles.

Lesdites 107 (cent sept) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune, assorties chacune d'une prime d'émission de QUATRE MILLE SEPT CENT QUARANTE EUROS (EUR 4.740,-) ont été libérées intégralement en espèces de sorte que la somme de CINQ CENT DIX-SEPT MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT EUROS (EUR 517.880,-), se trouve à la disposition de la société, preuve de ces paiements a été donnée au notaire instrumentant.

- G.C.C. S.A., préqualifiée, représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire 59 (cinquante-neuf) parts sociales nouvelles;

- Monsieur Bruno MARCHAIS, prénommé, ici présent, déclare souscrire 251 (deux cent cinquante-et-une) parts sociales nouvelles;

- Monsieur Stéphane VALENT, né à Aix en Provence (France), le 8 mai 1967, demeurant à F-92250 La Garenne-Colombes, 72, rue Bonnin, ici représenté par Monsieur Bruno Marchais, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire 25 (vingt-cinq) parts sociales nouvelles.

Lesdites 335 (trois cent trente cinq) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune, assorties chacune d'une prime d'émission de QUATRE MILLE SEPT CENT QUARANTE EUROS (EUR 4.740,-), soit un total de UN MILLION SIX CENT VINGT ET UN MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 1.621.400,-) ont été libérées intégralement comme suit:

- partiellement par un apport en nature consistant en 6.667 parts sociales de EUR 10,-, soit 100% du capital social, de la société à responsabilité limitée dénommée AKELYS EUROPEAN SCORE - A.E.S., ayant son siège social à F-75017 Paris, 26, avenue de Villiers suivant les termes d'un contrat d'apport conclu entre les 3 souscripteurs ci-avant et la Société, le 28 mai 2008, pour un montant total d'UN MILLION SIX CENT TREIZE MILLE QUATRE CENT QUATORZE EUROS (EUR 1.613.414,-), et

- partiellement par un versement en numéraire de SEPT MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT SIX EUROS (EUR 7.986,-), preuve du paiement a été donnée au notaire instrumentant.

Il résulte en outre d'un certificat délivré par la gérance de AKELYS EUROPEAN SCORE - A.E.S. en date du 2 juin 2008 que:

- "Monsieur Bruno Marchais est propriétaire de 5.001 parts sociales, numérotées de 1 à 2.000 et 2.501 à 5.501 de AKELYS EUROPEAN SCORE - A.E.S. (les "Parts");

- Monsieur Stéphane Valent est propriétaire de 500 parts sociales, numérotées de 2.001 à 2.500 de AKELYS EUROPEAN SCORE - A.E.S. (les "Parts");

- G.C.C. S.A. est propriétaire de 1.166 parts sociales, numérotées de 5.502 à 6.667 de AKELYS EUROPEAN SCORE - A.E.S. (les "Parts");

- les Parts sont entièrement libérées; les Parts représentent 100% du capital social émis de AKELYS EUROPEAN SCORE - A.E.S.;

- G.C.C. S.A., Monsieur Bruno Marchais et Monsieur Stéphane Valent sont les seuls titulaires des droits sur les Parts et possèdent le pouvoir de céder les Parts;

- aucune Part n'est grevée d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur une Part et aucune Part n'est sujette à une telle opération;

- l'apport des Parts de la Société est effectué conformément aux dispositions statutaires de celle-ci;

- conformément aux lois françaises et aux statuts de Glaxo Investments S.à r.l., les Parts sont librement cessibles;

- en date de ce jour, les Parts représentent 100% du capital social de la Société et sont évaluées à EUR 1.613.414, cette estimation étant basée sur les principes comptables généralement acceptés."

Le Contrat d'apport, ledit certificat ainsi que toutes les procurations, signés ne varietur par les comparants et par le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le montant total de DEUX MILLIONS CENT TRENTE-NEUF MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGTS EUROS (EUR 2.139.280) relatif aux nouvelles parts sociales émises est alloué comme suit:

(a) QUARANTE-QUATRE MILLE DEUX CENTS EUROS (EUR 44.200,-) sont alloués au capital social de la Société et

(b) DEUX MILLIONS QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE ET QUATRE-VINGTS EUROS (EUR 2.095.080,-) sont alloués au compte de prime d'émission.

Troisième résolution

Les associés décident de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts comme suit:

"Le capital social est fixé à la somme de CINQUANTE-SIX MILLE SIX CENTS EUROS (EUR 56.600,-), représenté par CINQ CENT SOIXANTE-SIX (566) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Dans la mesure où l'apport en nature résulte de l'apport de plus de 65% des actions d'une société émanant des Etats Membres de l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ EUR 6.000,- (six mille euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. MARCHAIS et M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 juin 2008, Relation: LAC/2008/24235. — Reçu deux mille six cent vingt-neuf euros trente-trois cents (0,50% = 2.629,33 EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008080811/5770/146.

(080092201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

Broad Point I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 121.924.

In the year two thousand and eight, on the twenty-third day of May.

Before us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Silver Point Capital Fund, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office at 615 Dupont Highway, Dover, Delaware, USA, registered with the State of Delaware under number 3472972,

duly represented by Ms. Andrea Hoffmann, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 22 May 2008.

This proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Broad Point I S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 121.924, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on 16 November 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 17, on 17 January 2007 (the "Company").

The Sole Shareholder, representing the entire capital, takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 13 which shall now read as follows:

" **Art. 13.** The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders. The manager (s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of office. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason ("cause légitime").

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers, composed of at least two managers.

The manager/board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The Company will be bound in all circumstances by the sole signature of any manager."

Second Resolution

The Sole Shareholder resolves to insert a new article 18 in section C of the articles of incorporation of the Company which shall read as follows:

" **Art. 18.** The Company shall and hereby does, to the fullest extent permitted by applicable law, indemnify each manager from and against any and all claims, demands, liabilities, costs, expenses, damages, losses, suits, proceedings and actions, whether judicial, administrative, investigative or otherwise, of whatever nature, known or unknown, liquidated or unliquidated ("Claims"), that may accrue to or be incurred by any manager, or in which any manager may become involved, as a party or otherwise, or with which any manager may be threatened, relating to or arising out of the investment or other activities of the Company, or activities undertaken in connection with the Company, or in connection with carrying out his or her duty as a manager, including amounts paid in satisfaction of judgments, in compromise or as fines or penalties, and counsel fees and expenses incurred in connection with the preparation for or defense or disposition of any investigation, action, suit, arbitration or other proceeding (a "Proceeding"), whether civil or criminal (all of such Claims and amounts covered by this article 18, and all expenses referred to in the following paragraph, are referred to collectively

as "Damages") and whether or not the manager continues to be a manager of the Company at the time that any Damages are paid, except to the extent that it shall have been determined ultimately by a court of competent jurisdiction that such Damages arose primarily from the Disabling Conduct (as defined hereafter) of such manager. For the purpose of this article, "Disabling Conduct" shall mean, with respect to any manager, fraud, willful misfeasance, conviction of a felony, a willful violation of law having a material adverse affect on the Company or the shareholder(s) of the Company, gross negligence or reckless disregard of duties as a manager of the Company.

The reasonable expenses incurred by a manager in defense or settlement of any Claim that may be subject to a right of indemnification hereunder may be advanced by the Company to such manager prior to the final disposition thereof upon receipt of an undertaking by or on behalf of the manager to repay such amount if it shall be determined ultimately by a court of competent jurisdiction that the manager is not entitled to be indemnified hereunder.

Promptly after receipt by a manager of notice of the commencement of any Proceeding, such manager shall, if a claim for indemnification in respect thereof is to be made against the Company, give written notice to the Company of the commencement of such Proceeding, provided that the failure of any manager to give notice as provided herein shall not relieve the Company of its obligations under this article 18, except to the extent that the Company is actually prejudiced by such failure to give notice. In case any such Proceeding is brought against a manager (other than a derivative suit in right of the Company), the Company will be entitled to participate in and to assume the defense thereof to the extent that the Company may wish, with counsel reasonably satisfactory to such manager. After notice from the Company to such manager of the Company's election to assume the defense thereof, the Company will not be liable for expenses subsequently incurred by such manager in connection with the defense thereof. The Company will not consent to entry of any judgment or enter into any settlement that does not include as an unconditional term thereof the giving by the claimant or plaintiff to such manager of a release from all liability in respect to such Claim. The right of any manager to the indemnification provided herein shall be cumulative with, and in addition to, any and all rights to which such manager may otherwise be entitled by contract or as a matter of law or equity and shall extend to such manager's successors, assigns and legal representatives.

Notwithstanding any of the foregoing to the contrary, the provisions of this article 18 shall not be construed so as to provide for the indemnification of a manager for any liability to the extent (but only to the extent) that such indemnification would be in violation of applicable law or that such liability may not be waived, modified or limited under applicable law, but shall be construed so as to effectuate the provisions of this article 18 to the fullest extent permitted by law."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to insert a new article 19 in section C of the articles of incorporation which shall read as follows:

" **Art. 19.** The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carry-forward profits and distributable reserves, but decreased by carry-forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to renumber the following articles of the articles of incorporation of the Company accordingly.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by her name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-trois mai,

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Silver Point Capital Fund, L.P., un limited partnership constitué et existant selon les lois de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 615 South DuPont Highway, Dover, DE 19901, Etats-Unis d'Amérique, immatriculé auprès du registre de Delaware sous le numéro 3472972,

ici représentée par Mademoiselle Andrea Hoffmann, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 22 mai 2008.

La procuration signée «ne varietur» par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de Broad Point I S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.924, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 16 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 17, le 17 janvier 2007 (la «Société»).

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 13 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

« **Art. 13.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Le gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui fixeront la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

En cas de pluralité des gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance, composé d'au moins deux membres.

Le gérant/conseil de gérance peut conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou des procurations sous seing privé.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de tout gérant.»

Deuxième Résolution

L'Associé Unique décide d'insérer un nouvel article 18 dans la section C des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

« **Art. 18.** Dans les limites légales autorisées, la Société indemniserà et sera tenue à l'égard de tout gérant de toutes revendications, demandes, dettes, de tous frais et dépens, dommages, pertes, procès et actions, judiciaires, administratifs, d'enquête ou autres, de quelque nature que ce soit, connus ou non connus, liquidés ou non liquidés (les «Revendications») qui pourraient revenir à ou être encourus par tout gérant, ou dans lesquels un gérant serait impliqué, en tant que partie ou autrement, ou desquels un gérant serait menacé, relatifs à ou résultant de l'investissement ou d'autres activités de la Société, ou activités faites en rapport avec la Société, ou en rapport avec l'exercice de sa fonction de gérant, y compris des montants payés pour l'exécution de jugements, des montants transigés ou payés au titre d'amende ou de pénalité, et des honoraires et charges exposés pour la préparation ou pour la défense ou pour la demande de toute enquête, action, tout procès, arbitrage ou autre procédure (une «Procédure»), civile ou criminelle (toutes ces Revendications et montants couverts par l'article 18, et toutes les dépenses décrites dans le paragraphe suivant seront désignées comme «Dommages»), que le gérant soit toujours un gérant de la Société ou non au moment où un Dommage est payé, exception faite dans le cas où une juridiction compétente aurait jugé en dernier ressort que ce Dommage résultait du Comportement Fautif (tel que défini ci-après) du gérant. Pour les besoins de cet article, le Comportement Fautif désigne, pour un gérant, la fraude, la faute intentionnelle, la condamnation pénale, la violation intentionnelle de la loi portant préjudice à la Société ou aux actionnaires de la Société, la faute ou négligence grave ou manquement téméraire à ses obligations en tant que gérant de la Société.

Les dépenses encourues de façon raisonnable par un gérant pour la défense ou le règlement de toute Revendication qui pourraient être soumises au droit d'indemnisation dans le sens de cet article pourront être avancées par la Société au gérant avant leur disposition effective sur réception d'un engagement par ou au nom du gérant de repayer ce montant s'il est jugé en dernier ressort par une juridiction compétente que le gérant n'était pas fondé à être indemnisé.

Dès réception par un gérant de la notification de l'introduction de toute Procédure, ledit gérant devra, si une demande d'indemnisation peut être faite envers la Société conformément aux dispositions de cet article, notifier par écrit à la Société l'introduction d'une telle Procédure, pourvu que la défaillance du gérant à délivrer la notification prévue par cet article ne dégage pas la Société de ses obligations prévu à l'article 18, sauf dans la mesure où la Société a subi un préjudice d'une telle défaillance à délivrer la notification. Au cas où cette Procédure est intentée contre un gérant (autre qu'un derivative suit au nom de la Société), la Société aura le droit de participer à et d'assurer la défense dans la mesure où la Société le souhaite, avec l'assistance d'un conseil qui satisfait aux exigences du gérant. Après notification par la Société du gérant de son choix pour assurer la défense, la Société ne sera pas tenue des dépenses encourues subséquemment par ce gérant relatives à la défense. La Société ne consentira pas d'entrer dans tout jugement ou d'entrer dans toute transaction qui ne comprenne pas comme terme inconditionnel l'accord d'une décharge de toute responsabilité en rapport avec la Revendication par le demandeur ou plaignant au gérant. Le droit d'un gérant à l'indemnisation prévue par cet article sera cumulatif avec, et en plus de, tous droits auxquels un gérant aurait autrement droit du fait d'un contrat, de la loi ou de l'équité et sera étendu aux successeurs, cessionnaires et représentants légaux du gérant.

Sans préjudice de ce qui précède, les dispositions de l'article 18 ne doivent pas être interprétées comme prévoyant une indemnisation au gérant de toute responsabilité dans la mesure où (mais seulement dans la mesure où) cette indemnisation serait contraire à la loi applicable ou lorsque le gérant ne peut renoncer, modifier ou limiter sa responsabilité selon la loi applicable, mais doivent être interprétées comme jouant dans le sens le plus large permis par la loi.»

Troisième Résolution

L'Associé Unique décide d'insérer un nouvel article 19 dans la section C des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

« **Art. 19.** Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.»

Quatrième Résolution

L'Associé Unique décide de renuméroter les articles suivants des statuts.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. HOFFMANN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 mai 2008. Relation: LAC/2008/21619. - Reçu douze euros (12€).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008079470/242/178.

(080090397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2008.

Credit Suisse Equity Fund Management Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 44.867.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2008.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

Jaqueline Siebenaller / Daniel Breger

Référence de publication: 2008079471/736/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07432. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080090364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2008.

AOL Europe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 253.509.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 73.270.

Les associés de la Société ont décidé de révoquer le mandat de gérant de Monsieur Roderick Day avec effet au 16 mai 2008.

Les associés ont en outre nommé:

Monsieur Michael James Roark, né en Californie, USA le 27 mars 1968, et résidant au Flat 13 Hill View, 2-4, Primrose Hill Road, London, UK, comme gérant de la Société avec effet au 16 mai 2008 et pour une durée illimitée.

En conséquence de quoi, le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Richard Minor, gérant;
- Madame Nisha Kumar, gérant;
- Monsieur Dana Dunne, gérant;
- Monsieur Michael James Roark, gérant.

Pour extrait et publication
AOL Europe S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008079741/5499/24.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2008, réf. LSO-CR08023. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080090923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2008.

MultiConcept Fund Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 98.834.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2008.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

Jaqueline Siebenaller / Daniel Breger

Référence de publication: 2008079472/736/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07450. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080090367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2008.

Credit Suisse Portfolio Fund Management Company AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 43.281.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2008.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

Jaqueline Siebenaller / Daniel Breger

Référence de publication: 2008079473/736/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07447. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080090368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2008.

Pranceworth Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 102.309.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 26 mai 2008 que:

1. La démission de Messieurs Marco FRANGI et Leonardo BORDON en leur qualité d'administrateur de catégorie «B» est acceptée.

2. Monsieur James William DUFFY, né le 23 octobre 1949 à Glasgow (Ecosse), demeurant 3 Mallard Place à TW1 4SW Twickenham (Royaume-Uni) est nommé administrateur de catégorie «B», son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2007.

Le nombre des administrateurs a été ainsi réduit de cinq à quatre et le Conseil d'Administration se compose désormais de la manière suivante:

- Monsieur Patrick MOINET, administrateur de catégorie «A»;
- Monsieur Olivier LIEGEOIS, administrateur de catégorie «A»;
- Monsieur Maurice Thomas GREIG, administrateur de catégorie «B»;
- Monsieur James William DUFFY, administrateur de catégorie «B».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008080466/6312/26.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08777. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080091319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2008.

Ecash Direct (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 95.504.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/05/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008079475/751/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04817. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080090565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2008.

Rivalto S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 111.696.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2008.

Rivalto S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008079476/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR06743. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080090563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2008.

LTC International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 56.740.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 30 mai 2008

1. La société anonyme MONTEREY SERVICES S.A. et la société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES SARL ont démissionné de leur mandat d'administrateur.

2. M. Eric MAGRINI, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 avril 1963, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

3. M. Pietro LONGO, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

4. M. Ottaviano SCALABRIN a été reconduit dans ses mandats d'administrateur, de président du conseil d'administration et d'administrateur-délégué jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

Luxembourg, le 16 JUIN 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour LTC International S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008079653/29/25.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07845. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080090873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2008.

Rivalto S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 111.696.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 11 juin 2008.

Rivalto S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008079477/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR06774. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080090558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2008.

TOGO-LUX Culture et Sport, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 105, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg F 7.532.

Assemblée générale du 13/06/2008

Changement des Statuts:

Art. 1^{er}. (Ancienne formulation) l'association porte la dénomination de «TOGO-LUX Culture et Sport», association sans but lucratif, elle a son siège à: 30, rue Juckenfeld, L-6250 Scheidgen.

Est modifié comme suit:

Art. 1^{er}. (Modification approuvée par l'assemblée générale, nouvelle formulation): l'association porte la dénomination de «TOGO-LUX Culture et Sport», association sans but lucratif, elle a son siège à: 105, rue Adolphe Fisher, L-1521 Luxembourg.

Art. 2. (Ancienne formulation)

Art. 2. (Modification approuvée par l'assemblée générale, nouvelle formulation): De promouvoir des activités culturelles, sportives, et récréatives pour les adultes et les enfants- de promouvoir des activités favorisant la connaissance du Grand-Duché de Luxembourg et des cultures des pays d'origine des associés en général.- De créer ou d'élargir des structures d'accueil, d'appui d'expression culturelle et sportive pour ces personnes membre et associations.- De soutenir et d'aider les sans papiers rapatriés de l'Europe vers le Togo et l'Afrique de l'ouest.

- De contribuer à l'action de lutte contre la pauvreté, au développement et aux relations coopératives entre le TOGO et le Luxembourg.

- De contribuer à l'action humanitaire en Afrique et dans les pays du tiers- monde favorisant la connaissance du Grand-Duché de Luxembourg. - De sensibiliser les jeunes au Togo et en Afrique de l'ouest contre l'émigration (exode) vers l'Europe et à prendre leur vie en main en Afrique.

Art. 14. (Ancienne formulation)

Art. 14. (Modification approuvée par l'assemblée générale, nouvelle formulation): L'association est gérée par un conseil d'administration élu pour une durée de l'année par l'assemblée générale. Le conseil d'administration se compose de d'un président, d'un vice président, d'un secrétaire, d'un trésorier, ainsi que des membres actifs et d'autres membres élus à la majorité simple des voix présentes à l'assemblée générale.

Art. 19. (ancienne formulation)

Art. 19. (modification approuvée par l'assemblée générale, nouvelle formulation);

En cas de liquidation de l'association, les biens sont affectés à une œuvre de bienfaisance.

Fait à Luxembourg, le 02 juin 2008 par les membres fondateurs.

Référence de publication: 2008079504/8724/37.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2008, réf. LSO-CR08296. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080090983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2008.

Farley S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 114.510.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 11 juin 2008.

Farley S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) SA.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008079479/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR06367. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080090554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2008.

Alimentation Europa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 36A, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 77.156.

L'an deux mille huit, le vingt-huit mai.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ALIMENTATION EUROPA S.A." (ci-après la "Société"), ayant son siège social à L-7619 Larochette, 36a, rue de Medernach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 77156, constituée suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 24 juillet 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 13 du 9 janvier 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Silverio Antonio DA SILVA SANTOS, employé privé, demeurant à Stegen.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Paulo Jorge DA SILVA SANTOS, employé privé, demeurant à Larochette.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Adaptation du capital social et modification afférente du 1^{er} alinéa de l'article 5.
2. Nouvelle fixation de la date de l'assemblée générale annuelle au 3^{ème} mercredi du mois d'avril à 14.30 heures et modification afférente de du premier alinéa de l'article 11 des statuts.
3. Constatation qu'exceptionnellement les comptes annuels de 2007 ont d'ores et déjà été approuvés par l'assemblée générale tenue le 22 avril 2008.

4. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide:

- de supprimer la valeur nominale des 1.250 actions représentatives du capital social;
- de convertir le capital social de 1.250.000,- LUF en 30.986,69 EUR, au cours de 40,3399 LUF = 1,- EUR;
- d'augmenter le capital social à concurrence de 263,31 EUR, pour le porter de son montant actuel de 30.986,69 EUR à 31.250,- EUR, sans création d'actions nouvelles; le montant de 263,31 EUR étant versée en numéraire par les anciens actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans la Société, de sorte que ladite somme se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément;
- de remplacer les 1.250 actions sans désignation de valeur nominale par 1.250 actions d'une valeur nominale de 25,- EUR chacune; et
- de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts comme suit:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille deux cent cinquante euros (31.250,- EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de fixer la date de l'assemblée générale annuelle au 3^{ème} mercredi du mois d'avril à 14.30 heures.

L'assemblée constate qu'exceptionnellement les comptes annuels de 2007 ont d'ores et déjà été approuvés par l'assemblée générale tenue le 22 avril 2008.

Troisième résolution

A la suite de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 11 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 11. (premier alinéa).** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 3^{ème} mercredi du mois d'avril à 14.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à sept cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DA SILVA SANTOS - DA SILVA SANTOS - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 juin 2008. Relation GRE/2008/2384. - Reçu Douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 juin 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008079488/231/74.

(080090491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2008.

Nord Europe Life Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 62, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 59.361.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 7 mai 2008 à Luxembourg

Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire de NORD EUROPE LIFE LUXEMBOURG que:

- le mandat du réviseur Deloitte SA, rue de Neudorf 560 L-2220 Luxembourg a été renouvelé pour une durée d'une année expirant à l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires qui statuera sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2008.

- Le mandat des administrateurs est renouvelé pour une durée de 3 ans.

Nord Europe Life Luxembourg SA

Signature

Référence de publication: 2008079500/7588/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2008, réf. LSO-CR08177. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080091017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2008.

**Virtue Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. h & w Beteiligung S.à r.l.).**

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 45.111.

Im Jahre zweitausendacht, den neunundzwanzigsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster (Großherzogtum Luxemburg);

SIND ERSCHIENEN:

1) Die Aktiengesellschaft deutschen Rechts "Haas & Wilbert Beteiligung AG", abgekürzt "HWB AG", mit Sitz in D-53227 Bonn, Rheinwerkallee 3, (Bundesrepublik Deutschland), eingetragen im Amtsgericht Bonn unter der Nummer HRB 12288.

2) Die Aktiengesellschaft deutschen Rechts "IT Invest AG", mit Sitz in D-50678 Köln, Chlodwigplatz 7, (Bundesrepublik Deutschland), eingetragen im Amtsgericht Köln unter der Nummer HRB 56805.

3) Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts "Dr. Pohl Consulting GmbH", mit Sitz in D-55411 Bingen, Albertusstrasse 1, (Bundesrepublik Deutschland), eingetragen im Amtsgericht Mainz unter der Nummer HRB 23178.

Alle sind hier vertreten durch Herrn Dr. Markus CRAMER, Diplom-Kaufmann, wohnhaft in D-50226 Frechen, Kirschecke 18, (Bundesrepublik Deutschland), auf Grund von drei ihm erteilten Vollmachten unter Privatschrift; welche Vollmachten vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleiben der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche erschienenen Parteien, vertreten wie hiervor erwähnt, den amtierenden Notar ersuchen folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "h & w Beteiligung S.à r.l.", (hiernach die "Gesellschaft"), mit Sitz in L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 45.111, gegründet wurde unter dem Firmennamen "MEDICO-PLAN S.à r.l.", gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Edmond SCHROEDER, mit dem damaligen Amtssitz in Mersch, am 24. September 1993, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 548 vom 15. November 1993,

dass deren Satzungen abgeändert wurden gemäß Urkunden aufgenommen durch vorgenannten Notar Edmond SCHROEDER:

- am 14. Oktober 1998, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 227 vom 1. April 1999,

- am 29. November 2002, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 570 vom 25. Juli 2001,

und dass deren Satzungen abgeändert wurden gemäß Urkunden aufgenommen durch Notar Paul BETTINGEN, mit Amtssitz in Niederanven:

- am 26. Oktober 2004, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 35 vom 13. Januar 2005,

- am 23. Februar 2005, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 869 vom 9. September 2005, enthaltend die Abänderung der Namensbezeichnung "h & w Beteiligung S.à r.l.",

- am 21. Juli 2006, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 48 vom 25. Januar 2007, und

- am 13. Februar 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 824 vom 9. Mai 2007.

- Dass die Komparenten erklären die einzigen Gesellschafter der Gesellschaft zu sein und dass sie den amtierenden Notar ersuchen, die von ihnen in außerordentlicher Generalversammlung gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschließen die Gesellschaftsbezeichnung in "Virtue Invest S.à r.l." umzuändern und dementsprechend Artikel 1 der Satzungen abzuändern wie folgt:

"Art. 1. Es besteht eine luxemburgische Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung "Virtue Invest S.à r.l.", welche der gegenwärtigen Satzung sowie den jeweiligen Gesetzesbestimmungen unterliegt.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen das Gesellschaftskapital um zehn Millionen Euro (10.000.000,- EUR) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von fünf Millionen Euro (5.000.000,- EUR) auf fünfzehn Millionen Euro (15.000.000,- EUR) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von vierhunderttausend (400.000) neuen Anteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (25,- EUR), welche dieselben Rechte und Vorteile genießen wie die bereits bestehenden Anteile.

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen die Hauptgesellschafterin, die Aktiengesellschaft "Haas & Wilbert Beteiligung AG", abgekürzt "HWB AG", vorbezeichnet, zur Zeichnung der vierhunderttausend (400.000) neuen Anteile zuzulassen.

Zeichnung - Einzahlung

Sodann erklärte die vorbezeichnete Gesellschaft "Haas & Wilbert Beteiligung AG", durch seinen vorgenannten Vertreter, die 400.000 neuen Anteile zu zeichnen und dieselben voll in bar einzuzahlen, so dass die Summe von zehn Millionen Euro (10.000.000,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur freien Verfügung steht, so wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde.

Vierter Beschluss

Zwecks Anpassung der Satzung an die hiervor genommenen Beschlüsse, beschließen die Gesellschafter den ersten Absatz von Artikel 5 der Satzungen abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

"Art. 5. (erster Absatz). Das Gesellschaftskapital beträgt fünfzehn Millionen Euro (15.000.000,- EUR) und ist eingeteilt in sechshunderttausend (600.000) Anteile mit einem Nominalwert von fünfundzwanzig Euro (25,- EUR) pro Anteil."

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr vierundfünfzigtausendsiebenhundert Euro (54.700,- EUR) abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben zusammen mit Uns dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: CRAMER - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 juin 2008, Relation GRE/2008/2408. — Reçu Cinquante mille euros 0,5%: 50.000,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 juin 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008079491/231/85.

(080090480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2008.

Dolphin Investments S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 90.841.

Constitué par acte passé par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 décembre 2002 publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C no. 209 du 26 février 2003, modifiée par acte passé par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster en date du 17 décembre 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C no. 741 du 27 mars 2008.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 juin 2008

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la société Dolphin Investments S.A., tenue au siège social en date du 10 juin 2008, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Nomination de Fiduciaire Fibetrust, avec siège social à 38, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg comme commissaire aux comptes pour la durée de six ans.

2. Après expiration du mandat de Jürgen Fischer, la société Solero S.A. avec siège social à L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon est nommée comme nouvel administrateur pour une durée de 6 ans.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dolphin Investments S.A.

Signature

Référence de publication: 2008079496/6449/23.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR06502. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080090977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2008.

Fahrenheit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4086 Esch-sur-Alzette, 37-41, rue Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 68.178.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 5 juin 2008.

2M CONSULTANT SARL

13, rue Bolivar, L-4037 Esch/Alzette

Cabinet comptable et fiscal

Signature

Référence de publication: 2008079494/612/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2008, réf. LSO-CQ01211. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Deco et Buro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3730 Rumelange, 54, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 103.390.

Le bilan au 31/12/2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 5 juin 2008.

2M CONSULTANT SARL

13, rue Bolivar, L-4037 Esch/Alzette

Cabinet comptable et fiscal

Signature

Référence de publication: 2008079499/612/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05521. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Caterpillar Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 129.821.700,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 109.381.

Extrait des résolutions écrites de l'associé unique de la Société datées du 9 juin 2008

CATERPILLAR HOLDING LTD., l'associé unique de la Société, a accepté les démissions de Messieurs PATRICK T. MECARTAN et Charles B. Gustafson de leurs fonctions de gérants de la Société. Ces démissions prendront effet le 30 juin 2008.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer gérants de la Société, avec effet au 30 juin 2008 pour une durée indéterminée, Monsieur Kevin T. Stoller, ayant son adresse professionnelle au 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg et Monsieur Kurt F. Gehlbach, ayant son adresse professionnelle à Vicarage Farm Road Office Building, Frank Perkins Way, Eastfield, Peterborough, PE1 5NA, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Caterpillar Luxembourg S.à.r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008079681/2460/22.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05379. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080090302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2008.

Doks S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 114.293.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 27 mai 2008 à 10.00 heures à Luxembourg

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateur de Messieurs Jean QUINTUS, Joseph WINANDY et de la société COSAFIN S.A pour une période d'un an.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Commissaire aux comptes de la société V.O. Consulting Lux S.A. pour une période d'un an.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2008.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2008079506/1172/20.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2008, réf. LSO-CR08359. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080091094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2008.

Thomson Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 7, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 45.994.

La nouvelle adresse de Messrs Virender PURI et Joseph Johannes VERMEER, administrateurs de la société, est la suivante:

Landis+ Gyr-Strasse 3, CH 6300 Zug

Extrait des résolutions de l'assemblée générale annuelle du 9 mai 2008

L'assemblée générale décide de réélire tous les administrateurs en fonction pour un nouveau mandat qui se terminera à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2009.

Le conseil d'administration est composé comme suit:

1. Mr Jean HAMILIUS, licencié en sciences économiques et financières, demeurant L-1462 Luxembourg, 10, Eicherfeld, Président

2. Monsieur Wayne LEE, directeur de sociétés, demeurant 6, The Warren, Harpenden, Hertfordshire AL5 2WH, Grande-Bretagne

3. Mr Gregor DALRYMPLE, directeur de sociétés, demeurant 7, boulevard Royal, Luxembourg

4. Mr William James DESLAURIERS, avocat, demeurant 41, Stratheden Road, M4N 1E5 Toronto, Canada

5. Mr Stefano BELLO, directeur de sociétés, demeurant Metro Center, One Station Place, Stamford, Connecticut 06902

6. Mr Jacques LOESCH, avocat, demeurant 35, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

7. Mr Tom LOESCH, avocat, demeurant 35, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

8. Mr Virender PURI, Vice-Président pour l'Europe, demeurant Landis+ Gyr-Strasse 3, CH 6300 Zug.

9. Mr John Arnold TORY, directeur de sociétés, demeurant 41, Glenallan Road, M4N 1G9, Toronto, Canada

10. Mr Joseph Johannes VERMEER, directeur de sociétés, demeurant Landis+ Gyr-Strasse 3, CH 6300 Zug

L'assemblée générale décide de réélire PricewaterhouseCoopers Sàrl, Luxembourg comme commissaire pour un nouveau mandat qui se terminera à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour THOMSON FINANCE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008079576/267/34.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04796. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080090365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2008.

Torres Imolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 106.341.

L'an deux mille huit. Le seize juin.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TORRES IMOLUX S.A., avec siège social à L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro 106.341 (NIN 2005 2202 516),

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 février 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 620 du 28 juin 2005,

au capital social de cent mille Euros (€ 100.000.-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de mille Euros (€ 1.000.-) chacune, libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%).

L'assemblée est présidée par Monsieur Mohamed AMGHAR, directeur de société, demeurant à L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon.

qui désigne comme secrétaire Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant à Berdorf.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Fatima RAZKI, gérante de sociétés, demeurant à L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social et fixation de la nouvelle adresse à L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon, et modification afférente de la première phrase de l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. (première phrase). Le siège de la société est établi à Strassen.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège de la société de Luxembourg à Strassen et de fixer la nouvelle adresse à L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon, avec modification afférente de la première phrase de l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. (première phrase). Le siège de la société est établi à Strassen.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: M. AMGHAR, P. SIMON, F. RAZKI.

Enregistré à Echternach, le 16 juin 2008. Relation: ECH/2008/806. — Reçu douze euros € 12,00.-.

Le Receveur ff. (signé): D. SPELLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 19 juin 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008079508/201/48.

(080090529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2008.

Parcadia Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 71.693.

Extract of the minutes of the Annual General Meeting of Shareholders held on June 3rd, 2008 at 10.00 a.m.

Resolution:

The Annual General Meeting of Shareholders resolves to re-elect as Directors of the Company:

- 1) Docteur Yves Wagner, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
 - 2) Harewood Asset Management, 20, boulevard des Italiens, 75009 Paris represented by Mr Alexandre Mojaïsky,
- And confirms the nominations of

- 1) Mr Masaharu SUGAHARA, Grantokyo North Tower, 1-9-1-Marunouchi, Chiyoda-ku, Tokyo
- 2) Mr Masakatsu YAMADA, Grantokyo North Tower, 1-9-1-Marunouchi, Chiyoda-ku, Tokyo
- 3) Mr Stéphane RITZ, Grantokyo North Tower, 1-9-1-Marunouchi, Chiyoda-ku, Tokyo as Directors of the Company.

Their mandate will expire upon the Annual General Meeting of Shareholders, which will approve the accounts for the year ended October 31, 2008.

The Annual General Meeting of Shareholders renews for one year the mandate of PriceWaterhouseCoopers, S.à.r.l., Luxembourg as Independent Auditor of the Company.

Its mandate will expire upon the Annual General Meeting of Shareholders, which will approve the accounts for the year ended October 31, 2008.

Certified copy

Parcadia Asset Management S.A.

Signature / Signature

Director / Chairman

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le 3 juin 2008

Résolutions:

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires décide de renouveler le mandat d'Administrateur de:

- 1) Harewood Asset Management, 20, boulevard des Italiens, 75009 Paris represented by Mr Alexandre Mojaïsky,
- 2) Docteur Yves Wagner, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

Et confirme la nomination des administrateurs suivants:

- 1) Mr Masaharu SUGAHARA, Grantokyo North Tower, 1-9-1-Marunouchi, Chiyoda-ku, Tokyo
- 2) Mr Masakatsu YAMADA, Grantokyo North Tower, 1-9-1-Marunouchi, Chiyoda-ku, Tokyo
- 3) Mr Stéphane RITZ, Grantokyo North Tower, 1-9-1-Marunouchi, Chiyoda-ku, Tokyo

Leurs mandats viendront à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui approuvera les comptes pour l'année clôturés au 31 décembre 2008.

L'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires renouvelle pour un an le mandat de PriceWaterhouseCoopers, S.à.r.l., Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises de la société.

Son mandat viendra a échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui approuvera les comptes pour l'année clôturés au 31 décembre 2008.

Pour copie conforme

Parcadia Asset Management SA

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008079511/1172/47.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2008, réf. LSO-CR08365. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080091072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2008.

MTG Broadcasting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 73.791.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05.06.08.

Signature.

Référence de publication: 2008079512/1369/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08647. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Silver Point Luxembourg Platform S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 114.380.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008079533/242/13.

(080090390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2008.

Causerman Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 52.637.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 12 juin 2008 à 10.00 heures à Luxembourg

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateur de:

Monsieur Jean QUINTUS,

Monsieur Koen LOZIE,

COSAFIN S.A., représentée par Monsieur Jacques BORDET

Le mandat du Commissaire aux Comptes de FIDUCIAIRE HRT

pour une terme venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes du 31.12.2008.

Pour copie conforme

COSAFIN S.A. / J. QUINTUS

Administrateur / Président

Référence de publication: 2008079513/1172/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2008, réf. LSO-CR08368. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080091068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2008.

Sykarga, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1250 Luxembourg, 70, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 41.207.

Cession de parts

Entre les soussignés:

1) CUPOLA HOLDING S.A., avec siège à L-1832 Luxembourg, 10, rue Jean Jacoby, cédant, d'une part, et

2) Madame Liliane Kirsch, demeurant à Bettembourg, cessionnaire, d'autre part,

il a été convenu ce qui suit:

Le cédant décrit ci-dessus sub 1), propriétaire de cent soixante (160) parts sociales de la société à responsabilité limitée "SYKARGA sàrl", avec siège social à Luxembourg, 70, avenue du Bois, déclare céder sous les garanties de fait et de droit au cessionnaire décrit ci-dessus sub 2), qui accepte, cent soixante (160) parts sociales de la susdite société, pour le prix de un (1.-) euro, dont bonne et valable quittance.

Le cessionnaire entre dans tous les droits et actions attachés aux parts sociales cédées à partir d'aujourd'hui et décharge expressément le cédant de tout passif éventuel.

Fait en double à Luxembourg, le 20 mai 2008.

Signature / Signature

Le cédant / Le cessionnaire

Référence de publication: 2008079570/603/23.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07936. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080091020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2008.

Financière Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 95.723.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 09 juin 2008 à 14.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes arrivent à échéance à la présente Assemblée.
- L'assemblée décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateur de Koen LOZIE, Jean QUINTUS, la société COSAFIN S.A. représentée par Jacques Bordet, ainsi que le mandat de Commissaire aux comptes de Pierre SCHILL.
- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2008.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008079528/1172/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2008, réf. LSO-CR08343. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080091044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2008.

Navlink S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 76.772.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 21 mai 2008 à 9.30 heures à Luxembourg

Résolution

- L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler les mandats d'Administrateur de Messieurs Jean QUINTUS, Koen LOZIE ainsi que celui de COSFIN SA. représentée par M. Jacques Bordet, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008.
- L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de EURAUDIT S.à r.l., Luxembourg pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008.

Extrait sincère et conforme

NAVLINK S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008079529/1172/21.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2008, réf. LSO-CR08341. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080091041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2008.

Entreprise Clé en Main S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1232 Howald, 41, rue Ernest Beres.

R.C.S. Luxembourg B 96.121.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Entreprise Clé en Main Sàrl

Fideco Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2008079732/7797/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06373. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

CambriaTech Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 74.156.

—
Déclaration

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 1^{er} septembre 2005 que:

Monsieur Mandeep Nanra, «Chief operating officer», résidant au 6, via dei Camuzzi, CH-6926 Montagnola, a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet au 1^{er} septembre 2005.

Luxembourg, le 21 mai 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008079535/751/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2008, réf. LSO-CR00317. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

LBREP III Atemi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.035.

In the year two thousand and eight, on the thirtieth of May.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appears:

LBREP III Europe S.à r.l., SICAR, a private limited liability company with status of SICAR (société d'investissement en capital à risque) with variable share capital, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg, section B, under number 127.959, and having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

here represented by Mr Conrado Vanden Berghe, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established on May 9th, 2008.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of "LBREP III Atemi S.à r.l." (the "Company") with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 130.035, incorporated by a deed of the undersigned notary of July 3rd, 2007, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 1895, dated September 5th, 2007, and which bylaws have been lastly amended by a deed of the undersigned notary of December 18th, 2007, published in the *Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 338, dated February 8th, 2008.

II. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) divided into ten thousand (10,000) shares of one Euro and twenty-five Euro Cent (€ 1.25) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's corporate capital to the extent of nine hundred eighty-seven thousand and five hundred Euro (€ 987,500.-) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) to one million Euro (€ 1,000,000.-) by creation and issue of seven hundred and ninety thousand (790,000) new shares, all with a nominal value of one Euro and twenty-five Euro Cent (€ 1.25) each.

Subscription - Payment

LBREP III Europe S.à r.l., SICAR, prenamed, resolves to subscribe for the seven hundred and ninety thousand (790,000) new shares of one Euro and twenty-five Euro Cent (€ 1.25) each, and to fully pay them up in the amount of nine hundred eighty-seven thousand and five hundred Euro (€ 987,500.-), by payment in kind consisting in the conversion of a receivable in the same amount held by LBREP III Europe S.à r.l., SICAR, prenamed, towards the Company.

Proof of the existence and value of such receivable has been given to the undersigned notary.

IV. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The share capital of the Company is fixed at one million Euro (€ 1,000,000.-) represented by eight hundred thousand (800,000) shares, all with a nominal value of one Euro and twenty-five Euro cents (€ 1.25) each."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately seven thousand Euro (€ 7,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trente mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LBREP III Europe S.à r.l., SICAR, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, sous le statut de SICAR (société d'investissement en capital à risque) avec capital variable, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 127.959, et ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

Ici représentée par M. Conrado Vande Berghe, employé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée le 9 mai 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination "LBREP III Atemi S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 130.035, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 3 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1895, en date du 5 septembre 2007 et dont les statuts ont été dernièrement amendés suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 18 décembre 2007, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 338, en date du 8 février 2008.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (€ 12.500.-) divisé en dix mille (10.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq Euro Cent (€ 1,25) chacune, entièrement libérées.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euro (€ 987.500.-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500.-) à un million d'Euro (€ 1.000.000.-) par la création et l'émission de sept cent quatre-vingt-dix mille (790.000) nouvelles parts sociales, toutes d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq Euro Cent (€ 1,25) chacune.

Souscription - Paiement

LBREP III Europe S.à r.l., SICAR, précitée, déclare souscrire aux sept cent quatre-vingt-dix mille (790.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq Euro Cent (€ 1,25) chacune, et les libérer intégralement pour un montant de neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euro (€ 987.500.-), par apport en nature consistant en la conversion d'une créance du même montant détenue par LBREP III Europe S.à r.l., SICAR, précitée, à l'encontre de la Société.

Preuve de l'existence et de la valeur de ces créances a été apportée au notaire soussigné.

IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à un million d'Euro (€ 1.000.000,-) représenté par huit cent mille (800.000) parts sociales, d'une valeur nominale d'un Euro vingt-cinq Euro Cent (€ 1,25) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille Euro (€ 7.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. VANDEN BERGHE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 juin 2008. Relation: LAC/2008/22015. — Reçu quatre mille neuf cent trente-sept euros et cinquante cents (4.937,50 €).

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008079534/211/109.

(080091036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2008.

CVC Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 139.416.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-third of May.

Before us Maître Jacques DELVAUX, notary residing in Luxembourg, to whom will remain the present deed.

THERE APPEARED:

CVC Capital Partners (Luxembourg) S.à.r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 90.106,

represented by Ms. Emanuela BRERO, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg on May 23rd 2008.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

" **Art. 1. Corporate name and form.** There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7.2, 7.6 and 9.1 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Definitions. In addition to the other terms defined in other clauses of these Articles, the following words and terms shall have the following meanings if and when written with capital letters:

"Board of Directors" has the meaning as set forth in Article 8.1.1 of these Articles;

"Company" has the meaning as set forth in Article 1;

"General Shareholders' Meeting" means any general meeting of the Shareholders of the Company;

"Law" has the meaning as set forth in Article 1; and

"Shareholders" means the holders of Shares and "Shareholder" means any of them.

Art. 3. Corporate object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the

transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may in particular hold interests in partnerships limited by shares ("société en commandite par actions") and it may act as director ("gérant commandité") of partnerships limited by shares.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. Denomination. The Company will have the denomination "CVC Investments SARL".

Art. 6. Registered office. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Director or in case of plurality of Directors, by a decision of the Board of Directors.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 7. Share capital - shares.

7.1 - Subscribed share capital

The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) divided into one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares (the "Shares"). All of the Shares with a par value of one Euro cent (EUR 0.01) per Share are fully subscribed and entirely paid up.

7.2 - Modification of share capital

The share capital may be changed at any time by a decision of the General Shareholders' Meeting, in accordance with Article 9.3 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

7.3 - Profit participation

Each Share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of Shares in existence.

7.4 - Repurchase of Shares

The Company may repurchase its Shares under due observance of the provisions of the Law and the Articles.

7.5 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7.6 - Transfer of Shares

In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-Shareholders unless Shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a General Shareholders' Meeting.

Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

7.7 - Registration of Shares

All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the Shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 8. Management.

8.1 - Appointment and removal

8.1.1. The Company is managed by a sole director (gérant) (the "Director") or more directors (gérants) (the "Directors"). If several Directors (gérants) have been appointed, they will constitute a board of directors (conseil de gérance). The Director(s) (gérant(s)) need not to be Shareholder(s).

8.1.2. The Director(s) is/are appointed by the General Shareholders' Meeting.

8.1.3. A Director may be revoked ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the Shareholders.

8.1.4. In the event a Director is removed or replaced or in the event a Director resigns, dies, retires or in the event of any other vacancy, his/her replacement shall be appointed by the General Shareholders' Meeting.

8.1.5. The members of the Board of Directors shall not be compensated for their services as Directors, unless otherwise resolved by the General Shareholders' Meeting. The Company shall reimburse the Directors for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board.

8.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the General Shareholders' Meeting fall within the competence of the Director, or in case of plurality of Directors, of the Board of Directors.

8.3 - Representation and signatory power

In dealing with third parties as well as in justice, the Director(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 8.3 shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole Director, and, in case of plurality of Directors, by the joint signature of any two members of the Board of Directors.

The Director, or in case of plurality of Directors, the Board of Directors, may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The Director, or in case of plurality of Directors, the Board of Directors will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

8.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The Board of Directors may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a Director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the Board of Directors and of the General Shareholders' Meeting.

The resolutions of the Board of Directors shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any Director.

The Board of Directors can discuss or act validly only if at least a majority of the Directors is present or represented at the meeting of the Board of Directors.

In case of plurality of Directors, resolutions shall be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all Directors shall have the same effect as resolutions passed at the Directors' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all Directors may participate in any meeting of the Board of Directors by telephone or video conference call or by other similar means of communication initiated from the Luxembourg allowing all the Directors taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

8.5 - Liability of Directors

The Director(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 9. General shareholders' meeting.

9.1 The single Shareholder assumes all powers conferred to the General Shareholders' Meeting.

9.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares he owns. Each Shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of Shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

9.3 However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the Shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

9.4 The holding of General Shareholders' Meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 10. Annual general shareholders' meeting. Where the number of Shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Tuesday of

June, at 13h. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day.

Art. 11. Audit. Where the number of Shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be Shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 12. Fiscal year - annual accounts.

12.1 - Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1 January and ends on the 31 December of each year.

12.2 - Annual accounts

Each year, the Director, or in case of plurality of Directors, the Board of Directors prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each Shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor (s) set-up in accordance with Article 200.

Art. 13. Distribution of profits.

13.1 The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

13.2 - Legal Reserve

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

13.3 - Dividends

13.3.1 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 9.2 above.

13.3.2 Notwithstanding the preceding provisions, the sole Director or in case of plurality of Directors, the Board of Directors may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

Art. 14. Dissolution - liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the General Shareholders' Meeting in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 15. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 16. Modification of articles. These Articles may be amended from time to time, and in case of plurality of Shareholders, by a General Shareholders' Meeting, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg."

Transitional dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2008.

Subscription

The Articles having thus been established, the party appearing declares to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Shares	Eur (€)
CVC Capital Partners (Luxembourg) S.à r.l.	1,250,000	12,500
Total	1,250,000	12,500

All the Shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,850.-.

Resolutions of the sole shareholder

1. The Company will be administered by the following Directors (gérants):

- Mr. Mark Alan Ross Grizzelle, born on 4 June 1956 in Bognor Regis (United Kingdom), director, having his address at 111 Strand, London WC2R OAG, UK;
- Mr. Steven Frederic Koltes, born on 3 March 1956 in Pennsylvania (USA), director, having his address at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
- Mr. Frederick Inglis Watt, born on 29 September 1960 in Glasgow (United Kingdom), director, having his address at 111 Strand, London WC2R OAG, UK;
- Ms. Emanuela Brero, born on 25 May 1970 in Bra (Italy), director of corporate administration, having her address at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg; and
- Ms. Bénédicte Moens-Colleaux, born on 13 October 1972 in Namur (Belgium), tax manager, having her address at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

2. The registered office of the Company shall be established at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he/she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-trois mai,

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg

A COMPARU:

CVC Capital Partners (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée a private constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 90.106,

Représentée par Mme Emanuela BRERO, employée, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée à Luxembourg, le 23 mai 2008.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

" **Art. 1^{er}. Forme sociale.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après "la Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7.2, 7.6 et 9.1 les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Définitions. En plus des autres termes définis dans ces Statuts, les mots et les termes suivants auront les significations suivantes quand ils seront écrits en majuscules:

"Conseil de Gérance" a la signification prévue par l'article 8.1.1 de ces Statuts;

"Société" a la signification prévue par l'article 1^{er} ;

"Assemblée Générale" signifie toute assemblée des Associés de la Société;

"Loi" a la signification prévue par l'article 1^{er} ; et

"Associés" signifie les détenteurs de Parts Sociales de toute classe et "Associé" signifie l'un d'entre eux.

Art. 3. Objet social. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre moyen, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés en commandite par actions et peut agir en tant que gérant commandité de sociétés en commandite par actions.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles, à condition que celle-ci ne soit pas publique, ainsi qu'à l'émission de reconnaissances de dettes.

La Société peut également accorder assistance, au moyen de prêts, garanties ou par tout autre moyen, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toute société qui serait un associé direct ou indirect de la Société ou à toute société faisant partie du même groupe que la Société, étant entendu que la Société ne conclura aucune transaction qui pourrait l'entraîner dans une activité susceptible d'être qualifiée d'activité réglementée du secteur financier.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Dénomination. La Société aura la dénomination: "CVC Investments SARL".

Art. 6. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 7. Capital social - parts sociales.

7.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts Sociales. Toutes les Parts Sociales d'une valeur nominale d'une centime d'Euro (EUR 0.01) chacune ont été entièrement souscrites et libérées.

7.2 - Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'Associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des Associés conformément à l'article 9 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

7.3 - Participation aux profits

Chaque Part Sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

7.4 - Rachat de Parts Sociales

La Société pourra racheter ses Parts Sociales sous condition d'observer les dispositions de la Loi et des Statuts.

7.5 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7.6 - Transfert de Parts Sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les Part Sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-Associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des Associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de Parts Sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

7.7 - Enregistrement de parts

Toutes les Parts Sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le Registre des Associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 8. Management.

8.1 - Nomination et révocation

8.1.1. La Société est gérée par un gérant unique ("le Gérant") ou plusieurs gérants ("les Gérants"). Si plusieurs Gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de Gérance. Le(s) Gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement Associé(s).

8.1.2. Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des Associés.

8.1.3. Un Gérant pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les Associés.

7.1.4 En cas de révocation, de remplacement, de démission, de décès, de retraite ou de toute autre vacance d'un Gérant, l'assemblée générale des Associés, pourvoiront à son remplacement.

8.1.5. Les Gérants ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant que Gérants, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des Associés. La Société pourra rembourser aux Gérants les dépenses raisonnables survenues

lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du Conseil de Gérance, en cas de pluralité de Gérants.

8.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des Associés relèvent de la compétence du Gérant ou en cas de pluralité de Gérants de la compétence du Conseil de Gérance.

8.3 - Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque Gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 8.3.

En cas de Gérant unique, la Société peut être engagée par la seule signature du Gérant et en cas de pluralité de Gérants par la signature conjointe de deux Gérants.

Le Gérant ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le Gérant unique ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

8.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le Conseil de Gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, Gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un Gérant.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des Gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de Gérance.

En cas de pluralité de Gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les Gérants présents ou représentés à ladite réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les Gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance.

Chaque Gérant et tous les Gérants peuvent participer aux réunions du Conseil de Gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les Gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les Gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

8.5 - Responsabilité des Gérants

Le(s) Gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 9. Assemblée générale des associés. L'Associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Associés.

En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque Associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des Associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des Associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des Associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque Associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 10. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des Associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des Associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le troisième mardi du mois de juin, à 13h00. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent

Art. 11. Vérification des comptes. Si le nombre des Associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert

pas qu'il(s) soi(en)t Associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 12. Exercice social - comptes annuels.

12.1 - L'exercice social

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de l'année suivante.

12.2 - Les comptes annuels

Chaque année, le Gérant ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque Associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 13. Distribution des profits.

13.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

13.2 - Réserve Légale

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

13.3 - Dividendes

13.3.1 La décision de distribuer des dividendes et le montant de cette distribution sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'article 9.2 ci-dessus.

13.3.2 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant unique ou en cas de la pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par le(les) Associé(s).

Art. 14. Dissolution - liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'Associé unique ou d'un des Associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 15. Référence a la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les Associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Art. 16. Modification des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés par l'assemblée des Associés selon le quorum et conditions de vote requis par la loi du Grand-Duché de Luxembourg. "

Dispositions transitoires

Le premier exercice social débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2008.

Souscription

Les Statuts ainsi établis, les parties qui ont comparu déclarent souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Parts Sociales	Euros €
CVC Capital Partners (Luxembourg) S.à r.l.	1.250.000	12.500
Total	1.250.000	12.500

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.850,-.

Résolution des associés

1. La Société est administrée par les gérants suivants:

- M. Mark Alan Ross Grizzelle, né le 4 juin 1956 à Bognor Regis (United Kingdom), administrateur, ayant son adresse au 111 Strand, London WC2R OAG, UK;
- M. Steven Frederic Koltès, né le 3 mars 1956 en Pennsylvania (USA), administrateur, ayant son adresse au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
- M. Frederick Inglis Watt, né le 29 September 1960 in Glasgow (United Kingdom), administrateur, ayant son adresse au 111 Strand, London WC2R OAG, UK;
- Mme. Emanuela Brero, née le 25 mai 1970 à Bra (Italie), directeur d'administration de sociétés, ayant son adresse au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg; et
- Mme. Bénédicte Moens-Colleaux, née le 13 octobre 1972 à Namur (Belgique), tax manager, ayant son adresse au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que les comparants ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête desdits comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. BRERO, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils, le 28 mai 2008, LAC/2008/21472. — Reçu soixante-deux Euros virgule cinquante Cents (EUR 62,50.-).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/06/08.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2008080119/208/439.

(080091359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2008.

Biver S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 60.696.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 23 mai 2008

Les actionnaires de la société BIVER S.A. se sont réunis en assemblée générale ordinaire.

Il a été décidé de renouveler les mandats:

- des administrateurs

M. Maurizio Luppi, né le 31.08.1955 à Castelnovo di Sotto (Regio Emilia), Italie, demeurant à I-61100 Pesaro, 85, via Lucio Accio

M. Fabio Luppi, né le 29.11.1964 à Pesaro, Italie, demeurant à I-61100 Pesaro, 74, Via Vittorio Veneto

M. Georges Majerus, né le 08.07.1965 à Dudelange, demeurant à 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg

- du commissaire aux comptes, Fides Inter-Consult S.A.

pour une période de six ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2014.

Luxembourg, le 23 mai 2008.

BIVER S.A.

Signature

Référence de publication: 2008079298/756/22.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR06538. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080089489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.